



FORMEZ VOTRE PERSONNEL À LA PRÉVENTION ET À L'INTERVENTION FACE À UNE SITUATION D'URGENCE



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises
(dans un centre proche de chez vous)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au futur Sauveteur Secouriste du Travail d'intervenir face à un accident et d'agir au service de la prévention des risques professionnels sur son lieu de travail.

PUBLIC

L'ensemble du personnel.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risque spécifique de transmission du COVID-19.
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Être capable de secourir la/les victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Livret de formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

DURÉE

14 heures (soit 2 jours)

EFFECTIF

Effectif minimum : 4 apprenants
Effectif maximum : 10 apprenants

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures (soit 1 jour) tous les 2 ans

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
Attestation de fin de formation

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

INRS/SAFIS
Réf habilitation SAFIS : H32081/2023/SST-1/O/02

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail
Document de référence de l'INRS

DELAI D'ACCÈS

7cbHUMn!bcj g

ACCESSIBILITE PMR

La validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse des besoins et des conditions d'accès sera réalisée lors de notre visite ou entretien téléphonique en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation. N'hésitez pas à nous signaler toute demande d'accompagnement sur ce thème.



INTERVENANT(S)

Formateur SST certifié par l'INRS



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation...



CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE | 40%

Le SST et la santé au travail

- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Les définitions et indicateurs en SST
- Le cadre juridique du SST

L'alerte et la protection des populations

- L'alerte à la population
- Réagir en cas d'attaque terroriste

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

- Les interlocuteurs en matière de prévention
- Conduite à tenir face à une situation à risque
- La description d'une situation dangereuse
- Les mesures de prévention et de protection
- Conduite à tenir face au risque de transmission du COVID-19
- Conduite à tenir si un cas de COVID-19 survient dans l'entreprise

Protéger

- Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger ou isoler le danger
- Les dégagements d'urgence

PARTIE PRATIQUE | 60%

Pour chaque module, des exercices pratiques et des mises en situation seront réalisés. Face au risque de transmission du COVID-19, le respect de la distanciation et des mesures barrières reste la règle. Certains gestes ne seront pas pratiqués par les stagiaires.

Source : recommandations techniques pour le SST durant la pandémie COVID-19 - INRS/SST - 26-06-2020.

La victime saigne abondamment

- Les saignements abondants
- Les gestes associés
- Cas particuliers (interrompre la circulation du sang du membre, corps étranger, saignement de nez, vomissements, rejets de sang par la bouche de type crachats...)

La victime s'étouffe

- L'obstruction grave ou partielle des voies aériennes
- Les gestes associés (pour les adultes, les enfants, les nourrissons, les femmes enceintes, etc.)

La victime se plaint de malaise

- La mise au repos
- Les signes du malaise
- L'AVC et l'accident cardiaque
- Le questionnement de la victime et des témoins
- L'alerte
- Les cas particuliers (prise habituelle de médicament ou de sucre, malaises provoqués par la chaleur)

Examiner

- Déceler une urgence vitale
- Faire transmettre ou transmettre les informations aux secours

Faire alerter ou alerter

- Les moyens d'alerte
- Les numéros d'urgence
- Le message d'alerte

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas



PROGRAMME

PARTIE PRATIQUE | 60% (SUITE)

La victime se plaint de brûlures

- Les différents types de brûlures
- Conduite à tenir pour les brûlures thermiques, chimiques
- Cas particuliers : les brûlures électriques, les brûlures internes par ingestion ou inhalation

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

- Les traumatismes (cou, tête, etc.)
- Les traumatismes de membres
- Stabiliser le rachis cervical

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

- L'indentification de la gravité d'une plaie
- Conduite à tenir pour les plaies graves
- Conduite à tenir pour les plaies simples
- Le conditionnement du segment de membre sectionné

La victime ne répond pas, mais elle respire

- La vérification de la conscience et de la respiration
- La libération des voies aériennes
- La PLS
- Les cas particuliers (le nourrisson, l'enfant, la victime présente des convulsions)

La victime ne répond pas et ne respire pas

- La prise en charge d'une victime qui ne répond pas et ne respire pas
- Les gestes associés pour les adultes, les enfants et les nourrissons
- La mise en œuvre d'un défibrillateur automatique externe (DAE)
- Les cas particuliers

Les mesures barrières et de distanciation physique seront rappelées à chaque ouverture de stage et le formateur veillera à leur application tout au long de la formation.

Source : recommandations d'organisation des formations - INRS/SST - 08-06-2020.



TARIFICATION SUR DEMANDE

contact@safis.fr